Servitudes d'Utilité Publique

- A4 - Libre passage le long des cours d'eau
- A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement

AC2 - Monuments naturels et sites
- Classé

AS1 - Périmètres de protection des eaux potables
- Périmètre immédiat
- Périmètre éloigné
- EL11 - Interdictions d'accès le long des autoroutes, des routes express et des déviations d'agglomération
- I1 - Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I4 - Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Aérien - 2° catégorie
- Aérien - 3° catégorie
- Souterrain - 3° catégorie
- Int1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles

PT2 - Protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles
- Zone spéciale de dégagement
- PT3 - Réseaux de télécommunications
- T1 - Protection du domaine public ferroviaire

T7 - Extérieur des zones de dégagement aéronautique
- Aérodrome de DIJON-LONGVIC
- Code de l'aviation civile

L'édition graphique des servitudes I1 et I3 est issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être ni reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité des ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès de l' (des) opérateur(s) de réseau(x) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Commune de GENLIS

Servitudes d'utilité publique

Plan local d'urbanisme

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Direction départementale des territoires

04 AOUT 2020
Le Maire,
Martial MATHIRON
MAIRIE DE GENLIS (COTE-D'OR)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA COTE-D'OR
Déposé le :
10 AOUT 2020

édité le 22/07/2020

échelle : 1 / 10000

Réalisé par DDT21/SPAE/NSER
Sources : DDT21 , © IGN-BD Parcellaire® 1.2-2017 - Reproduction interdite